



Travail sans contrat ni fiche de paie

Par **William1313**, le **26/01/2010 à 20:54**

Bonjour,rrnrnJ'ai besoin de votre aide, et je suis désespéré par la situation dans laquelle je me trouve.rrnrnDepuis la mi-octobre 2009, je travaille dans une société sans contrat ni fiche de salaire. Ce n'est pourtant pas faute de les réclamer oralement, et on me l'a souvent promis. J'ai perçu des « salaires » qui ont varié d'un mois sur l'autre par chèque, signés par la main du directeur général.rrnrnC'est le premier problème. Le second étant que le directeur général se trouve être le nouveau mari de ma mère et que je ne tiens pas à me brouiller avec ma famille.rrnrnComment puis-je régulariser cette situation ? Est-ce que la boîte peut me faire un contrat rétroactif et des bulletins de paie rétroactifs ? Si non, comment puis-je faire pour régulariser les montants déjà perçus ? Est-ce que le Président de la société peut se retourner contre mon beau-père, le DG, et/ou moi-même ?rrnrnJe vous remercie de vos réponses.